



## Descriptif des besoins en locaux et équipements de l'Association le P'tit Bonheur de Neyruz

Personnes de contact pour toute demande de précision :

Membre du Comité : Michelle Constantin, [michelle@macdonald.ch](mailto:michelle@macdonald.ch), 076 580 35 24

Directrice Crèche : Fabienne Purro Jemmely, [creche@leptitbonheur.ch](mailto:creche@leptitbonheur.ch), 079 262 02 11

Directrice AES : Corinne Vimal, [AES@leptitbonheur.ch](mailto:AES@leptitbonheur.ch), 078 778 35 02

Novembre 2022

### 1. Préambule

#### But de l'association

L'Association Le P'tit Bonheur a été fondée en 2001. Sa mission est de créer un univers d'accueil sécurisé et épanouissant au sein duquel chaque enfant peut évoluer et apprendre la vie en collectivité tout en ayant sa propre place. L'association comprend deux structures, la Crèche pour les enfants entre 4 mois et 5 ans et l'accueil extra-scolaire (AES) pour les enfants de 4-12 ans qui fréquentent l'école.

Les deux structures nécessitent plusieurs lieux favorisant l'intimité afin que les enfants puissent lâcher prise et trouver un peu de calme.<sup>1</sup>

#### Contexte du projet

Les autorités communales envisagent la construction d'un bâtiment pour les besoins de la commune avec des espaces en location pour l'association. Elles ont sollicité cette étude afin d'offrir à l'Association du P'tit Bonheur la possibilité d'accroître ses capacités d'accueil et, ainsi, de mieux répondre aux besoins d'accueil de l'enfance de la population de la commune.

L'Association est actuellement locataire de plusieurs appartements dans des immeubles du village. Ces espaces sont de plus en plus exigus face à la demande croissante de places d'accueil. En particulier, l'accueil extra-scolaire exploite actuellement plusieurs appartements et locaux qui sont décentralisés et en partie mis à disposition de manière temporaire par la commune (pavillon notamment). Ceci complexifie la coordination de l'équipe d'intervenants, impacte la stabilité des lieux d'accueil pour les enfants et, de plus, rend très compliquée l'extension des structures nécessaires à couvrir les besoins évolutifs de la commune.

Pour l'association il devient urgent de trouver des espaces mieux adaptés.

---

<sup>1</sup> « Lausanne s'engage pour l'Enfance le Réseau-L », Claude Thürler, adjointe pédagogique. P.4-5

Le comité du P'tit bonheur a évalué les besoins en tenant compte d'une vraisemblable augmentation du nombre d'enfants à accueillir à l'avenir. Ainsi le nombre de places par jour pour la crèche a été projeté à 59 (en 2022, 43 places) et à 84 places pour l'accueil extrascolaire (67 places actuellement). Cette évaluation se base sur les statistiques des deux structures des derniers 5 ans, sur le Rapport d'expertise Microgris<sup>2</sup> et sur la connaissance du terrain des deux responsables de structure qui constatent une augmentation constante de la demande en accueil d'enfants.

### Objectif de l'Association

Ce rapport vise à expliciter les besoins en infrastructure de l'Association en détaillant l'organisation et les surfaces idéales des locaux qui permettraient aux deux structures de l'Association, la Crèche et l'AES, d'accueillir les enfants de la commune dans des espaces adaptés et de qualité. L'intention est de réunir de manière rationnelle et adéquate les deux structures et de faire ainsi profiter leurs acteurs de synergies. Ceci afin de réduire les coûts tout en garantissant une fonctionnalité et une autonomie propres à chaque structure.

La construction devra respecter les concepts pédagogiques respectifs actuels, à savoir permettre aux enfants d'évoluer dans un lieu sécurisé adapté à leur âge et modulable en fonction des moments de la journée et de leurs besoins. L'accueil optimal des enfants nécessite des locaux qui leur permettent d'explorer, d'expérimenter, de rêver ou de se reposer dans un environnement calme. Pour les enfants qui fréquentent l'AES, des espaces qui permettent de profiter d'une parenthèse dans la journée scolaire.

Les locaux doivent permettre un accompagnement bienveillant et chaleureux des enfants et de leur famille. Un lien avec l'environnement, une autonomie des deux structures ainsi qu'une anticipation d'éventuels besoins spécifiques en cas de crise sanitaire seront également importants.

Il sera également essentiel de tenir compte des exigences des directives de la DSAS pour l'accueil préscolaire et extrascolaire. Selon les estimations du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le calcul brut des m<sup>2</sup> indispensables à obtenir une autorisation se situe aux environs de 8 à 10 m<sup>2</sup> par place d'accueil et d'adultes accompagnants au quotidien. Cette estimation vise à répondre à l'exigence de 3 m<sup>2</sup> de surface nette non meublée par enfant et adulte, pour chacune des structures<sup>3</sup>.

Le projet de locaux ci-joint, a bénéficié d'une validation du SEJ. Il sera néanmoins essentiel de s'assurer à nouveaux que le calcul des m<sup>2</sup> considérés soit validé par le SEJ au moment de l'élaboration des plans. En effet, cette estimation peut changer de la surface au plancher.

Le Comité de l'Association souhaite favoriser l'élaboration d'une solution optimale pour la construction de ces nouveaux locaux et se tient à disposition du Conseil Communal de Neyruz pour toute question éventuelle.

---

<sup>2</sup> Rapport d'expertise « Projections démographiques scolaires et analyse des besoins en places d'accueil », Etude menée sur mandat de la commune de Neyruz, août 2022.

<sup>3</sup> Cette surface est exigée pour ce qui concerne les espaces de vie. Certaines pièces ne comptent pas dans ces calculs (sanitaires, cuisines, bureaux, salles de siestes et salles à manger, etc). De plus, une marge d'environ 10% est à prévoir pour le mobilier.

## 2. Programme

### Généralités

Dans l'élaboration des plans du projet les dispositions suivantes doivent être prises en compte :

- directives de la DSAS sur les structures d'accueil préscolaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 (en annexe),
- directives de la DSAS sur les structures d'accueil extrascolaire du 1<sup>er</sup> mars 2011 (en annexe).
- La circulation globale des acteurs des deux structures doit être pensée et rendue la plus efficiente possible.

### Programme des locaux

Les locaux pour la Crèche et l'AES devraient idéalement prévoir le programme suivant :

**Chaque structure possédera des espaces d'accueil séparés avec certains espaces communs.**

Les locaux seront composés de trois zones. La **zone commune** réunit la cuisine fonctionnelle pour la crèche, avec espace de régénération et de vaisselle pour l'AES et le local réunion, les vestiaires des personnels des deux structures ainsi que la salle de pause. Une synergie entre les deux structures concernant les salles de vie sera organisée, en tenant compte du flux différencié des usagers, notamment de l'AES (la période de midi étant plus prisée que d'autres, une accessibilité aux locaux de vie de l'AES par les usagers de la Crèche sera encouragée).

Les espaces d'accompagnement séparés seront créés : une **zone Crèche** et une **zone AES**. Le présent projet tient compte d'une probable organisation des espaces sur plusieurs étages, avec une préférence notoire pour la Crèche à plain-pied. Afin de tenir compte du flux de présence des usagers (parents-enfants ou groupe d'enfants) condensé à des moments clés de la journée, deux entrées pour l'AES et une entrée suffisamment grande pour la Crèche seront créés.

Les repas sont pris par petits groupes dans les espaces de vie de la Crèche et de l'AES. Les zones Crèche et AES sont chacune partagées en 4, respectivement 5 locaux qui permettent l'organisation de sous-groupes d'enfants pour chaque structure, ceci afin de garantir un accompagnement des enfants par groupe d'âge, ainsi que la réalisation des objectifs pédagogiques. Cette séparation en sous-groupes garantira un cadre de vie plus calme, pour un quotidien intégrant aux mieux les besoins de chaque enfant. Des vestiaires, des sanitaires et des espaces de rangement sont à chaque fois attribués à un ou maximum deux sous-groupes afin de permettre de maintenir des lieux d'accueil de petite taille. Les espaces de vie pour les enfants doivent bénéficier d'un éclairage naturel et artificiel suffisant et d'une bonne aération.

**Le principe des petits espaces modulables doit être privilégié dans les deux structures.** La taille des locaux doit en effet rester à « taille d'enfant ». Le bâtiment devra être bien insonorisé afin d'éviter les nuisances entre sous-groupes d'enfants, les structures et les autres usagers du bâtiment.

L'accès en poussettes à la Crèche doit impérativement être possible depuis les extérieurs.

L'orientation de la nouvelle construction devra tenir compte des besoins de calme des salles de classe de l'école et des besoins de jouer à l'extérieur (en faisant du bruit) pour les enfants de la crèche.

**Des synergies avec des partenaires extérieurs seront possibles et encouragées.** En dehors des heures d'ouverture et d'utilisation, certains locaux des deux structures seront possiblement à disposition de partenaires communaux (sociétés locales, politiques, école maternelle, etc). Ce partenariat nécessitera l'aménagement d'une entrée indépendante afin de préserver le caractère privé des lieux de vie AES et Crèche.

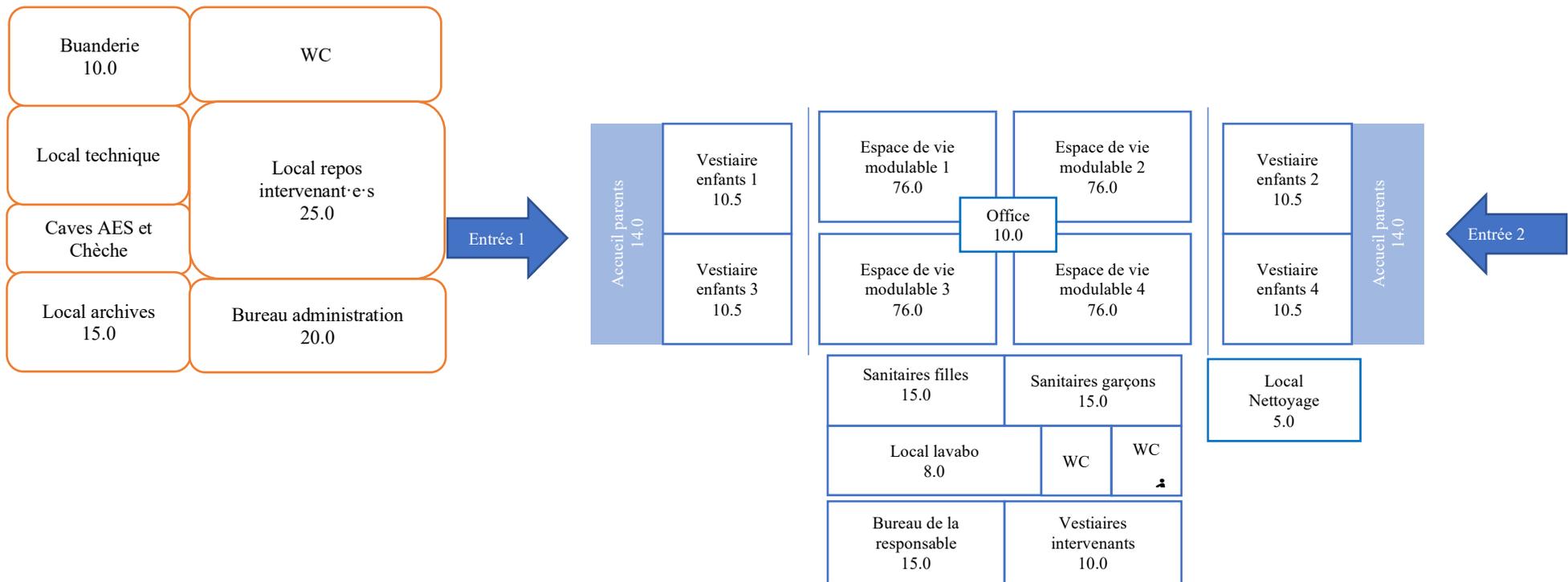
### 3. Organigramme.

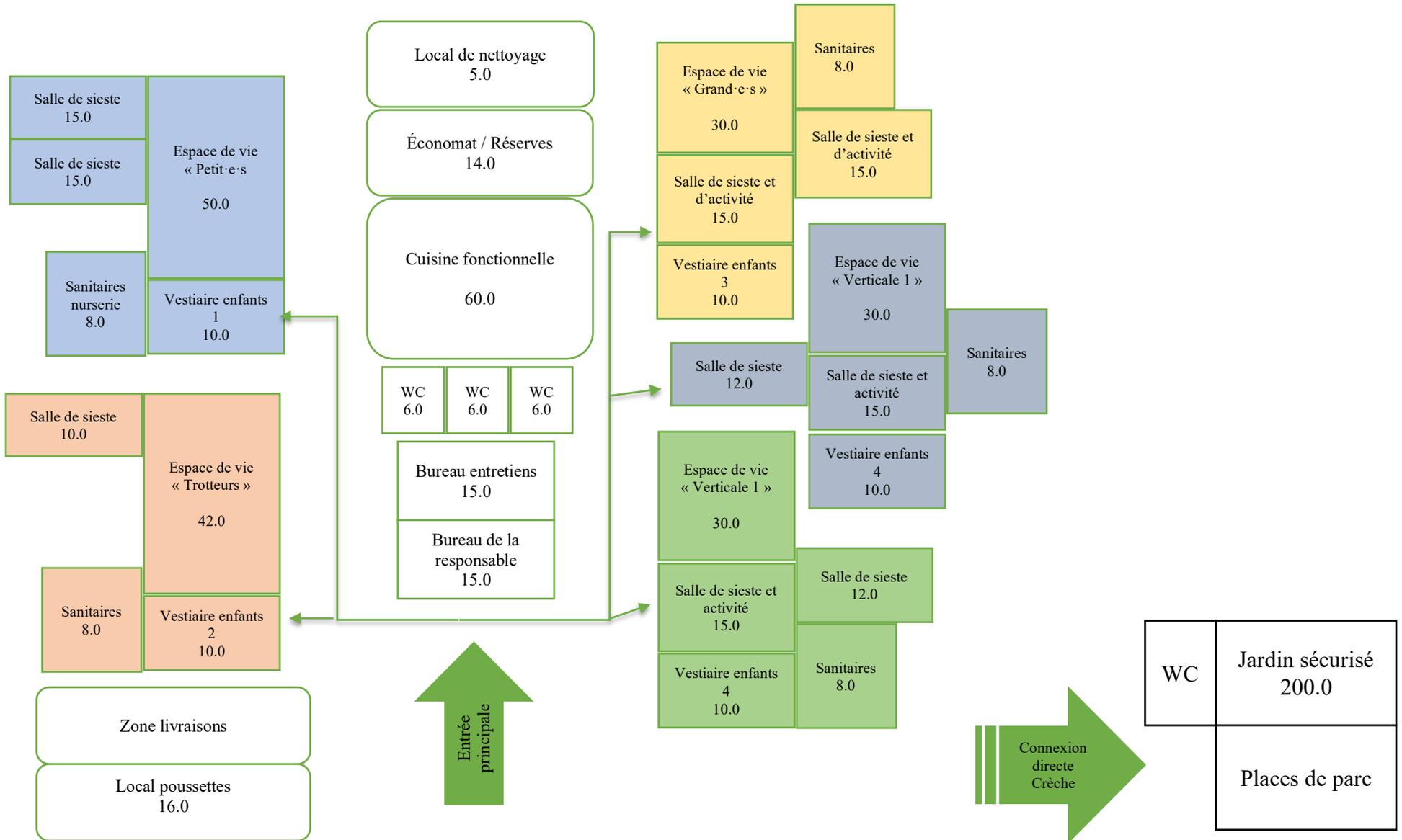
Locaux communs aux deux structures : en rouge

Locaux pour l'Accueil extra-scolaire : en bleu

Locaux pour la Crèche : en vert

Aménagements extérieurs : en noir





# 1. Projet Crèche + AES Neyruz - analyse des espaces requis crèche

Crèche	n.	m2	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Commentaires P'tit Bonheur	Estimation SEJ (m2)	Commentaires SEJ
Cuisine fonctionnelle	1	60	60.00	Une cuisine fonctionnelle servira la Crèche (48 repas enfants et 18 repas adultes à midi), ainsi que la régénération des repas de l'AES (72 repas enfants et 10 repas adultes). Elle devra permettre le transport aisé des repas dans les deux structures.	60.00	Aucun commentaire à formuler. Voir avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Économat / Réserves	1	10	10.00	Les réserves alimentaires se trouveront à côté de la cuisine. Ce local est fermé à clefs, sécurisé.	10.00	Aucun commentaire à formuler. Voir avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Entrée	1	20	20.00	L'entrée est sécurisée et permet une ouverture sur l'extérieur maîtrisable (visiophone ou digicode). La crèche doit être un lieu fermé. L'entrée est suffisamment vaste pour assimiler le flux des usagers (parents et enfants) à des moments clés de la journée.	20.00	Selon la littérature existante, la grandeur du hall d'entrée est estimée 8m2 pour 24 enfants => pour 59 enfants, le hall devrait avoir une surface d'environ 20 m2.
Vestiaires enfants	5	8	40.00	Un vestiaire par groupe d'âge (8 m2 par groupe)	40.00	Un vestiaire par groupe d'âge. Selon notre expérience comparative avec d'autres projet et la littérature existante, une surface de 8 m2 par vestiaire peut suffire. Une largeur de banc de 20 cm par place autorisée est requise.
Vestiaires intervenant-e-s	1	18	18.00	Un vestiaire qui permet de ranger les manteaux et les affaires personnelles pour 21 intervenants.	16.00	Les vestiaires des adultes devront être proche de ceux des enfants. Concernant leur taille et les équipements requis, voir avec le Service public de l'emploi.
Espace de vie « Petit-e-s » (12 places 0-2 ans)	1	50	50.00	<p><u>Espaces de vie et salle de siestes :</u> La taille des pièces est définie par les normes SEJ (surface sans meubles). Ces espaces doivent être modulables et permettre la création de coins accueillants et « à taille d'enfant ». Chaque salle de vie est munie d'un lavabo à hauteur des enfants. Des armoires murales sont installées dans chaque pièce et sont à ajouter au m2. Chaque groupe d'âge bénéficie de salles de sieste attenantes. Ces salles jouissent d'une situation calme.</p> <p><u>Sanitaires :</u> On compte 1 salle de bain par groupe. Si l'organisation de l'espace le permet 1 grande salle de bain pour deux groupes peut suffire. Les salles de bain sont composées de 3 lavabos à hauteur enfant, de 1 lavabo à hauteur adulte, d'un WC hauteur enfant, et d'une douche/baignoire. Ils permettent d'installer 2 à 3 tables à langer. De l'espace pour les rangements des affaires des enfants ainsi que pour le matériel usuel est prévu.</p>	50.00	(12 enfants + 3 adultes = 15 personnes) x 3 m2 nets = 45 m2 + 10 % pour aménagements. = 45 x 1.10 = 50 m2
Salles de sieste « Petit-e-s » 2 x 6 lits	2	15	30.00		Volume requis = 6 m3 par lit. 6 m3 / vide d'étage de 2.40 cm = surface de 2.50 m2 par lit. 6 lits x 2.50 m2 = 15 m2 par salle de sieste. 12 lits = 30 m2 Liaison directe avec espace de vie	30.00
Sanitaires nurserie	1	8	8.00		2 à 3 postes de change avec point d'eau + 1 WC à hauteur d'enfant + 1 lavabo rigole à hauteur d'enfant (2 robinets). Liaison directe avec salle de vie et vision sur cet espace par une cloison vitrée.	8.00
Espace de vie « trotteurs » (4 places 0-2 ans et 7 places 2-4 ans)	1	42	42.00		(4 enfants de 0 à 2 ans + 7 enfants de 2 à 4 ans + 2 adultes) = 13 personnes x 3 m2 nets = 39 m2 + 10 % pour aménagements = 39 x 1.10 = 42 m2	42.00
Salle de sieste « Trotteurs » 0 à 2 ans (4 lits)	1	10	12.00		Volume requis = 6 m3 par lit. 6 m3 / vide d'étage de 2.40 cm = surface de 2.50 m2 par lit. 4 lits x 2.50 m2 = 10 m2 pour la salle de sieste des trotteurs.	10.00
Salle de sieste « Trotteurs » 2 ans et + (7 couchettes)			0.00		Pour les enfants de 2 à 4 ans, la zone de repos peut être définie dans l'espace polyvalent (salle de vie). Toutefois cette zone doit être clairement délimitée par une cloison amovible. Par ailleurs, la circulation dans les locaux (accès WC, sorties,...) ne doit pas être entravée lorsque la salle est configurée pour le repos	0.00
Sanitaires trotteurs	1	8	8.00		2 postes de changes avec point d'eau, 1 à 2 WC enfants, 1 lavabo avec 2 à 3 robinets. Liaison directe avec salle de vie et vision sur cet espace par une cloison vitrée.	8.00
Salle de vie « Grand-e-s » (14 places 2-4 ans)	1	30	30.00		(14 enfants + 4 adultes = 16 personnes) x 3 m2 nets = 48 m2 + 10 % pour aménagements = 48 x 1.10 = 53 m2	53.00
Salle de sieste et d'activité (14 couchettes)	2	15	30.00		Pour les enfants de 2 à 4 ans, la zone de repos peut être définie dans l'espace polyvalent (salle de vie). Toutefois cette zone doit être clairement délimitée par une cloison amovible. Par ailleurs, la circulation dans les locaux (accès WC, sorties,...) ne doit pas être entravée lorsque la salle est configurée pour le repos.	0.00
Sanitaires salle de vie « Grand-e-s »	1	8	8.00		1 poste de change avec point d'eau, 2 WC et 1 lavabo rigole avec 2 à 3 robinets. Liaison directe avec la salle de vie et vision sur cet espace par une cloison vitrée.	8.00
Salle de vie « Verticale » 1 (4 places 0-2 ans et 7 places 2-4 ans)	1	30	30.00	(4 enfants de 0 à 2 ans + 7 enfants de 2 à 4 ans + 2 adultes) = 13 personnes x 3 m2 nets = 39 m2 + 10 % pour aménagements = 39 x 1.10 = 42 m2	42.00	
Salle de sieste enfants de 0 à 2 ans (4 lits)	1	12	12.00	Volume requis = 6 m3 par lit. 6 m3 / vide d'étage de 2.40 cm = surface de 2.50 m2 par lit. 4 lits x 2.50 m2 = 10 m2 pour la salle de sieste des trotteurs.	10.00	
Salle de sieste et activité (7 couchettes)	1	15	15.00	Pour les enfants de 2 à 4 ans, la zone de repos peut être définie dans l'espace polyvalent (salle de vie). Toutefois cette zone doit être clairement délimitée par une cloison amovible. Par ailleurs, la circulation dans les locaux (accès WC, sorties,...) ne doit pas être entravée lorsque la salle est configurée pour le repos	0.00	
Sanitaires groupe vertical	1	8	8.00	2 postes de changes avec point d'eau, 1 à 2 WC enfants, 1 lavabo avec 2 à 3 robinets. Liaison directe avec salle de vie et vision sur cet espace par une cloison vitrée.	8.00	

Salle de vie « Verticale » 2 (4 places 0-2 ans et 7 places 2-4 ans)	1	30	30.00		42.00	(4 enfants de 0 à 2 ans + 7 enfants de 2 à 4 ans + 2 adultes) = 13 personnes) x 3 m2 nets = 39 m2 + 10 % pour aménagements = 39 x 1.10 = 42 m2
Salle de sieste enfants de 0 à 2 ans (4 lits)	1	12	12.00	Une synergie avec le 1er groupe vertical au niveau de la salle de sieste est organisée. <b>Cela nécessite que la salle de sieste du 1er groupe vertical soit attenante AUX DEUX groupes verticaux.</b>	10.00	Volume requis = 6 m3 par lit. 6 m3 / vide d'étage de 2.40 cm = surface de 2.50 m2 par lit. 4 lits x 2.50 m2 = 10 m2 pour la salle de sieste des trotteurs.
Salle de sieste et activité (7 couchettes)	1	12	12.00		0.00	Pour les enfants de 2 à 4 ans, la zone de repos peut être définie dans l'espace polyvalent (salle de vie). Toutefois cette zone doit être clairement délimitée par une cloison amovible. Par ailleurs, la circulation dans les locaux (accès WC, sorties,...) ne doit pas être entravée lorsque la salle est configurée pour le repos
Sanitaires groupe vertical	1	8	8.00	Les salles de bain sont composées de 3 lavabos à hauteur enfant, de 1 lavabo à hauteur adulte, d'un WC hauteur enfant, et d'une douche/baignoire. Ils permettent d'installer 3 tables à langer. De l'espace pour les rangements des affaires des enfants ainsi que pour le matériel usuel est prévu.	8.00	2 postes de changes avec point d'eau, 1 à 2 WC enfants, 1 lavabo avec 2 à 3 robinets. Liaison directe avec salle de vie et vision sur cet espace par une cloison vitrée.
WC adultes	3	6	18.00	1 WC urinoir. 2 WC pour femmes.	18.00	Les installations sanitaires pour les adultes devront être judicieusement réparties dans les locaux de manière à limiter les déplacements du personnel.
Bureau du responsable	1	15	15.00	Ce bureau peut être placé plus à l'écart, il doit pouvoir bénéficier de calme.	15.00	Devra être facilement accessible pour les parents. A placer si possible proche de l'entrée principale.
Bureau entretiens	1	15	15.00	Ce bureau peut être placé plus à l'écart, il doit pouvoir bénéficier de calme.	15.00	
Local de nettoyage	1	5	5.00	Le local comporte un vidoir.	5.00	Espace où sont entreposés le matériel de nettoyage et les divers produits correspondants. Equipements recommandés : lavabo-vidoir / place suffisante pour le rangement d'un chariot de nettoyage, l'entreposage de produits.
Local poussettes	1	16	16.00	Ce local doit avoir un accès facilité vers l'extérieur (rampe, pas d'ascenseur).	16.00	Compter 2m2 par poussettes (estimation 8 poussettes)
<b>Total en m2</b>			<b>562.00</b>			<b>544.00</b>

## 2. Projet Crèche + AES Neyruz - analyse des espaces requis AES

AES	n.	m2	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Commentaires P'tit Bonheur	Estimation SEJ (m2)	Commentaires SEJ
Accueil parents et vestiaires enfants	2	35.0	70.00	Deux entrées distinctes permettent aux parents d'amener et chercher leur enfant sans pénétrer dans l'AES. Cet espace doit inclure les vestiaires des enfants.	28.00	Selon la littérature existante, la grandeur du hall d'entrée est estimée 8m2 pour 24 enfants => pour 84 enfants, le hall devrait avoir une surface d'environ 28 m2.
Vestiaires enfants					42.00	1 vestiaire par groupe d'une taille minimale de 10.50 m2 ((nb de place autorisées x 0.25m)) x profondeur de pièce de 2m.)  21 places x 0.25m x 2m = 10.50 m2  Pour 4 modules de 21 enfants = 10.50m2 x 4 = 42 m2
Vestiaires intervenants	1	10.0	10.00	Un vestiaire qui permet de ranger les manteaux et les affaires personnelles pour 10 intervenants.	8.00	Les vestiaires des adultes devront être proche de ceux des enfants. Concernant leur taille et les équipements requis, voir avec le Service public de l'emploi.
Espaces de vie (4 modules de 21 places)	4	76.0	304.00	La taille des pièces est définie par les normes SEJ. Ces espaces doivent être modulables et permettre la création de coins accueillants et « à taille d'enfant » : pour les devoirs, le repos, les jeux. Pendant les repas ils sont divisés en deux ou en quatre. Des coins d'eau dans chaque pièce. Des armoires murales sont installées dans chaque pièce. Un de ces espaces doit bénéficier d'un accès indépendant et doit pouvoir être coupé des autres locaux. De cette manière il sera possible de le mettre à disposition des sociétés locales ou d'autres utilisateurs.	304.00	Par module : (21 enfants + 2 adultes = 23 personnes) x 3 m2 nets = 69 m2 + 10 % pour aménagements. = 69 x 1.10 = 76 m2
Office	1	10.00	10.00	Un office pour le rangement de la vaisselle (pour 100 repas par jour) ainsi qu'une cuisine simple (lave-vaisselle simple, four, plaques) pour les ateliers des enfants sont à prévoir et doivent être accessibles de tous les espaces de vie.	10.00	Aucun commentaire à formuler. Voir avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Sanitaires filles et garçons séparés	2	15.0	30.00	Le nombre de wc et lavabos est de 8 (recommandations 1 wc et lavabo pour 10 enfants). On compte 1 salle de bain pour les filles et 1 pour les garçons. La salle de bains des filles compte 4 WC séparés et 4 lavabos, pour les garçons 3 WC séparés et 2 urinoirs et 4 lavabos. Pas de douche.	30.00	WC filles : 5 WC + 5 lavabos WC garçons : 3-4 WC + 1-2 urinoirs (à hauteur d'enfants)  compter env. 3 m2 par unité d'équipement (cabine WC, lavabo + circulation), soit :  Sanitaires filles : 5 unité d'équipement x 3m2 = 15 m2 Sanitaires garçons : 5 unité d'équipement x 3m2 = 15 m2  NB : ces surfaces pourront être réduites si un local lavabo est créé. L'ensemble ne pourra toutefois pas être inférieur aux valeurs mentionnées ci-dessus.
Local lavabo	1	8.0	8.00	Un grand lavabo avec plusieurs robinets permet à plusieurs enfants de se laver les dents en même temps. Prévoir une armoire de rangement des brosses à dents.	0.00	voir remarque ci-dessus
WC / lavabo	1	6.0	6.00	Un WC pour personne handicapée et utilisé par le personnel masculin.	6.00	Les installations sanitaires pour les adultes devront être judicieusement réparties dans les locaux de manière à limiter les déplacements du personnel.
WC personnel	2	5.0	10.00	WC pour personnel (femme)	10.00	idem
Bureau du de la responsable	1	15.0	15.00	Ce bureau peut être placé plus à l'écart, il doit pouvoir bénéficier de calme.	15.00	Devra être facilement accessible pour les parents. A placer si possible proche de l'entrée principale.
Local nettoyage	1	5.0	5.00		5.00	Espace où sont entreposés le matériel de nettoyage et les divers produits correspondants. Equipements recommandés : lavabovidoir / place suffisante pour le rangement d'un chariot de nettoyage, l'entreposage de produits.
<b>Total en m2</b>			<b>468.00</b>		<b>458.00</b>	

## 2. Projet Crèche + AES Neyruz - analyse des espaces requis AES

AES	n.	m2	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Commentaires P'tit Bonheur	Estimation SEJ (m2)	Commentaires SEJ
Accueil parents et vestiaires enfants	2	35.0	70.00	Deux entrées distinctes permettent aux parents d'amener et chercher leur enfant sans pénétrer dans l'AES. Cet espace doit inclure les vestiaires des enfants.	28.00	Selon la littérature existante, la grandeur du hall d'entrée est estimée 8m2 pour 24 enfants => pour 84 enfants, le hall devrait avoir une surface d'environ 28 m2.
Vestiaires enfants					42.00	1 vestiaire par groupe d'une taille minimale de 10.50 m2 ((nb de place autorisées x 0.25m)) x profondeur de pièce de 2m.) 21 places x 0.25m x 2m = 10.50 m2 Pour 4 modules de 21 enfants = 10.50m2 x 4 = 42 m2
Vestiaires intervenants	1	10.0	10.00	Un vestiaire qui permet de ranger les manteaux et les affaires personnelles pour 10 intervenants.	8.00	Les vestiaires des adultes devront être proche de ceux des enfants. Concernant leur taille et les équipements requis, voir avec le Service public de l'emploi.
Espaces de vie (4 modules de 21 places)	4	76.0	304.00	La taille des pièces est définie par les normes SEJ. Ces espaces doivent être modulables et permettre la création de coins accueillants et « à taille d'enfant » : pour les devoirs, le repos, les jeux. Pendant les repas ils sont divisés en deux ou en quatre. Des coins d'eau dans chaque pièce. Des armoires murales sont installées dans chaque pièce. Un de ces espaces doit bénéficier d'un accès indépendant et doit pouvoir être coupé des autres locaux. De cette manière il sera possible de le mettre à disposition des sociétés locales ou d'autres utilisateurs.	304.00	Par module : (21 enfants + 2 adultes = 23 personnes) x 3 m2 nets = 69 m2 + 10 % pour aménagements. = 69 x 1.10 = 76 m2
Office	1	10.00	10.00	Un office pour le rangement de la vaisselle (pour 100 repas par jour) ainsi qu'une cuisine simple (lave-vaisselle simple, four, plaques) pour les ateliers des enfants sont à prévoir et doivent être accessibles de tous les espaces de vie.	10.00	Aucun commentaire à formuler. Voir avec le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Sanitaires filles et garçons séparés	2	15.0	30.00	Le nombre de wc et lavabos est de 8 (recommandations 1 wc et lavabo pour 10 enfants). On compte 1 salle de bain pour les filles et 1 pour les garçons. La salle de bains des filles compte 4 WC séparés et 4 lavabos, pour les garçons 3 WC séparés et 2 urinoirs et 4 lavabos. Pas de douche.	30.00	WC filles : 5 WC + 5 lavabos WC garçons : 3-4 WC + 1-2 urinoirs (à hauteur d'enfants) compter env. 3 m2 par unité d'équipement (cabine WC, lavabo + circulation), soit : Sanitaires filles : 5 unité d'équipement x 3m2 = 15 m2 Sanitaires garçons : 5 unité d'équipement x 3m2 = 15 m2 NB : ces surfaces pourront être réduites si un local lavabo est créé. L'ensemble ne pourra toutefois pas être inférieur aux valeurs mentionnées ci-dessus.
Local lavabo	1	8.0	8.00	Un grand lavabo avec plusieurs robinets permet à plusieurs enfants de se laver les dents en même temps. Prévoir une armoire de rangement des brosses à dents.	0.00	voir remarque ci-dessus
WC / lavabo	1	6.0	6.00	Un WC pour personne handicapée et utilisé par le personnel masculin.	6.00	Les installations sanitaires pour les adultes devront être judicieusement réparties dans les locaux de manière à limiter les déplacements du personnel.
WC personnel	2	5.0	10.00	WC pour personnel (femme)	10.00	idem
Bureau du/de la responsable	1	15.0	15.00	Ce bureau peut être placé plus à l'écart, il doit pouvoir bénéficier de calme.	15.00	Devra être facilement accessible pour les parents. A placer si possible proche de l'entrée principale.
Local nettoyage	1	5.0	5.00		5.00	Espace où sont entreposés le matériel de nettoyage et les divers produits correspondants. Equipements recommandés : lavabo-vidoir / place suffisante pour le rangement d'un chariot de nettoyage, l'entreposage de produits.
<b>Total en m2</b>			<b>468.00</b>			<b>458.00</b>

### 3. Projet Crèche + AES Neyruz - analyse des espaces requis locaux communs

	n.	m2	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Commentaires P'tit Bonheur	Estimation SEJ (m2)	Commentaires SEJ
Livraisons				Un passage pour la livraison de la marchandise (cuisine), pour les locaux techniques		Le cheminement pour la livraison devra être exempt d'obstacle. Un ascenseur est recommandé pour faciliter les livraisons entre les étages.
Bureau pour l'administration	1	20.0	20.00	Ce bureau doit bénéficier du calme et de lumière naturelle.	20.00	Voir les exigences du service public de l'emploi concernant les équipements attendus.
Local repos	1	25.0	25.00	Une salle commune aux deux structures sera mise à disposition pour le repos du personnel. Il sera aménagé avec des poufs et un coin ravitaillement.	25.00	idem.
WC adultes	1	5.0	5.00			
Caves	2	8.0	16.00	Il sera important de prévoir des espaces de rangement importants (coin déchetterie, rangements).		Un accès par ascenseur à ces locaux est à prévoir.
Local archives	1	15.0	15.00	Il faut prévoir un espace pour le rangement des archives de l'ensemble de l'association. Ce local est fermé à clefs, sécurisé.		idem.
Buanderie	1	10.0	10.00	On comptera une buanderie avec des machines professionnelles ainsi qu'un coin pour le pliage.	10.00	Ce local devrait se situer au niveau de la crèche.
<b>Total en m2</b>			<b>91.00</b>		<b>55.00</b>	

#### 4. Projet Crèche + AES Neyruz - aménagements extérieurs

Aménagements extérieurs		n.	m2	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Commentaires P'tit Bonheur	Estimation SEJ (m2)	Commentaires SEJ
Jardin sécurisé	1	#####	236.00	Les enfants de la Crèche ont besoin d'un espace sécurisé pour sortir jouer. Il sera adapté aux besoins des enfants de 0 à 5 ans et muni d'une protection efficace contre le soleil. Il sera important de tenir compte du fait que le niveau sonore des enfants de la crèche n'est pas anodin et que leur rythme n'est pas le même que les enfants scolarisés.	236.00	compter 4m2 par place autorisée en crèche, soit de 192 m2 (48 places) à 236 m2 (59 places). Pour l'espace extérieur dévolu à l'AES les équipements extérieurs de l'école peuvent être utilisés.	
Toilettes extérieures	1	5.0	5.00	Des toilettes facilement accessibles depuis le jardin seraient fortement souhaitées.	5.00	Cette demande est soutenue par le SEJ.	
Place de parc				Ces places sont dédiées aux collaborateurs/trices et aux parents		Le cheminement entre la place de par et l'entrée du bâtiment devra être exempt de danger pour les enfants et leurs parents.	
<b>Total en m2</b>			<b>241.00</b>			<b>241.00</b>	

## 5. Projet Crèche + AES Neyruz : Synthèse des besoins en locaux et équipements

Situation actuelle (2022/2023)						
	Nombre places	Nombre enfants	Nombre intervenant·e·s	Nombre max. repas de midi	(m2)	Frais annuels de location selon budget 2022/2023
1. Crèche	43	101	16	59	410.10	CHF 87'700.00
2. AES	67	104	7	74	302.5	CHF 50'010.00
3. Communs					0	
4. Aménagements extérieurs					150	
<b>Total association</b>					<b>862.60</b>	<b>CHF 137'710.00</b>
<i>Nombre total de places d'accueil</i>					110	
<i>Ratio m2 par place d'accueil</i>					7.8	

Projection projet												
	Nombre places	augmentation places %	Nombre enfants	augmentation enfants %	Nombre intervenant·e·s	augmentation intervenant·e·s %	Nombre max. de repas de midi	Estimation P'tit Bonheur (m2)	Estimation SEJ (m2)	augmentation m2 estimation P'tit bonheur %	Frais annuels de location projetés	augmentation frais location %
1. Crèche	59	137%	136	135%	22	138%	82	562.00	544.00	137%	CHF 120'332.56	137%
2. AES	84	125%	130	125%	10	143%	94	468.00	458.00	155%	CHF 62'699.10	125%
3. Communs								91.00	55.00	Nouveau		
4. Aménagements extérieurs								241.00	241.00	161%		
<b>Total association</b>							<b>176</b>	<b>1362.00</b>	<b>1298.00</b>		<b>CHF 183'031.66</b>	
<i>Nombre total de places d'accueil</i>								143	143			
<i>Ratio m2 par place d'accueil</i>								9.5	9.1			

NB : la présente projection est effectuée en vue de l'établissement d'un programme de concours d'architecture pour la Commune de Neyruz. La projection du nombre d'enfants à accueillir se base sur le Rapport Microgris (+27,8%), les statistiques des deux structures des derniers 5 ans et de la connaissance du terrain des deux responsables des structures.